Trente-cinquième Année. — N° 203 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 22 JUILLET 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 21 JUILLET 1890

AU TRIBUNAL DES CONFLITS

Les Frères des Ecoles chrétiennes ont à Paris, rue Oudinot, leur noviciat et leur maison mère.

La jouissance de cet immeuble, qui est une propriété communale, leur a été autrefois régulièrement concédée.

En vertu d'un contrat en bonne et due forme, intervenu entre l'Institut des Frères et la Ville de Paris, celle-ci a dit à celui-là :

« — Je vous reconnais le droit de vous » établir dans mon immeuble, et d'y de- » meurer tant que vous vous consacrerez » à l'enseignement populaire. »

Or, la *condition imposée* à l'Institut n'a jamais cessé d'être observée par lui. Si les Frères des Ecoles chrétiennes ne dirigent plus, à Paris, d'écoles communales, la faute n'en est pas à eux, mais bien aux laïcisateurs du Conseil municipal. En fait, ils restent voués à l'enseignement populaire qui constitue plus que jamais leur but et leur raison d'être.

Puisque les Frères tiennent fidèlement leurs engagements vis-à-vis de la Ville de Paris, il semblerait équitable que, de son côté, la Ville de Paris tînt, avec la même fidélité et la même loyauté, ses engagements vis-à-vis des Frères.

Ainsi le veulent la logique et le droit, voire même la simple honnêteté.

Mais les singuliers représentants à qui les électeurs parisiens ont cru devoir confier la gestion de leurs intérêts, ne se soucient guère, on le sait, du droit et de la logique. Quant à l'honnêteté, de nombreux exemples tendraient à prouver qu'ils ne s'en soucient pas du tout.

Aussi, il y a quelques années, l'administration municipale, avec la complicité tacite sinon avec l'approbation ouverte de l'autorité centrale, a-t-elle manifesté l'intention de déposséder les Frères et de les chasser de l'immeuble qu'ils occupent en vertu d'un contrat régulier.

L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes s'est naturellement insurgé contre cette menace de spoliation, et s'est préoccupé de faire valoir ses droits devant les juges compétents.

Mais quels étaient les juges compétents ?

« — Il n'y a pas de doute, disait l'Ins » titut, ce sont les juges ordinaires ; c'est » au *tribunal civil* qu'il appartient de » prononcer en matière de contrats. » « — Pas du tout ! répliquaient les casuis- » tes de la Ville. L'affaire est une affaire » administrative et du ressort des tribu- » naux administratifs. »

Et l'on conçoit tout l'intérêt qu'il y avait pour l'administration à voir sa thèse prévaloir, à soustraire le litige aux magistrats, à le déférer à des fonctionnaires et à devenir ainsi juge et partie dans la même cause.

Le tribunal des conflits a donc été chargé d'examiner le procès et de trancher la question de compétence.

Il vient de rendre un jugement dont nous n'avons pas à le féliciter, mais dont il convient de se réjouir.

Reconnaissant à l'entente intervenue entre la Ville et les Frères son caractère de contrat, reconnaissant que les Frères sont restés fidèles, en ce qui les concerne, aux stipulations dudit contrat, le tribunal des conflits décide que le litige est de la compétence de l'autorité judiciaire et non pas de l'autorité administrative ; déclare la Ville de Paris mal fondée dans ses prétentions, la condamne aux dépens de la procédure et renvoie les parties devant les tribunaux civils.

C'est la thèse juridique des Frères qui prévaut contre la thèse fantaisiste de la Ville, et c'est elle qui prévaudra encore devant la nouvelle juridiction.

De tout cela que restera-t-il ? Une preuve manifeste du dédain que la Ville de Paris, ou mieux, la représentation municipale de la ville de Paris, professe pour les contrats, et, aussi, d'interminables et coûteuses procédures dont, en fin de compte, les contribuables paieront les frais.

Et dans quel but cette belle campagne que le gouvernement a tolérée, encouragée peut-être, comme il tolère et encourage toutes les sottises, tous les dénis de justice, tous les empiètements, toutes les impertinences de l'édilité parisienne?

Dans quel but ? M. de Claye, le dit excellemment dans le *Moniteur universel* : « Dans le but de » faire disparaitre, en supprimant leur » noviciat, ces Frères que les ministres » des affaires étrangères subventionnent » au dehors, dont les services en Orient » arrachaient, l'autre jour encore, à un » sénateur républicain, l'hommage que » nous avons signalé ! »

Hypocrisie ; injustice ; manque de patriotisme et maladresse : tout le sectaire est là.

LA PETITE FÊTE

Nous sortons à peine de l'octave du 14 juillet, et il n'est sans doute pas trop tard pour examiner les épisodes secondaires de cette grande fête opportuniste.

D'abord, une information du *Petit Journal* nous a fait assavoir que les deux prévenus si parisiens de l'affaire Gouffé, Mlle Gabrielle Bompard et M. Eyraud (de la Havane), ne sont pas demeurés indifférents aux leçons des glorieux anniversaires.

M. Eyraud, entendant les bruits de la rue qui pénétraient jusque dans sa cellule, s'est écrié d'un ton mélancolique : « Ah ! le 14 juillet, autrefois c'était fête pour moi ! » C'est là un bon sentiment, une sorte de réveil de conscience; et il y a lieu d'espérer que, le cas échéant, M. le président de la République tiendra compte au criminel de ce cri de loyalisme, qui excuse bien des faiblesses de droit commun. Au fond, M. Eyraud obéissait peut-être à une préoccupation égoïste; et songeait à une nouvelle prise de Bastille qui lui aurait rendu la liberté et sa malle.

Mlle Gabrielle, plus ambitieuse ou plus intuitive, en sa qualité de femme, a carrément réclamé une promenade en voiture dans la capitale, au milieu des sauteries patriotiques, des clameurs populaires et des illuminations. *On peut regretter que l'administration* ait cru devoir refuser cette compensation à la charmante femme qui s'est sacrifiée pour alimenter la chronique de son pays et pour démontrer que l'on pouvait en France être autrement tué que par le ridicule.

J'ajoute que la promenade en carosse de l'héroïne de la rue Tronson-Ducoudray eût constitué une nouvelle attraction sur le monotone programme de la fête.

Dans un ordre d'idées tout différent, j'ai le devoir de noter une autre particularité de ce dernier 14 juillet; je veux parler de la nomination du général Brugère au grade de général de division. De nombreux journaux ont jeté les hauts cris, qualifiant cette promotion un peu hâtive d'acte de favoritisme; dans pas mal de villes de garnison, les annuaires militaires ont été feuilletés avec ardeur et fermés avec un bruit significatif.

» Le général Brugère, disait-on, reçoit les trois » étoiles à l'âge où les plus braves, les plus instruits » les plus employés regardent encore le firmament » en soupirant. Qu'a-t-il fait pour devancer tous les » autres ? »

Des personnes malveillantes mais cultivées, n'ont pas hésité à emprunter des épigrammes au grand répertoire romantique. Jaloux de découvrir un émule du général Brugère, ils ont extrait du drame de Victor Hugo, *Hernani*, certain hidalgo pratique nommé don Ricardo, lequel accompagnant toujours la roi Carlos, *alias* Charles-Quint, obtient une magnifique situation en ramassant les titres et emplois que le jeune souverain, d'ailleurs amoureux et conséquemment distrait, laisse tomber par mégarde. Le bon Ricardo devient ainsi comte et alcade du palais. Cette prospérité lui attire d'ailleur d'un ami jaloux l'alexandrin suivant, alors qu'il énumère les mérites et les services rendus au souverain :

« Vous avez profité de ses distractions ! »

Comme je n'écris point ici dans le but d'envenimer le débat, je déclare qu'il n'y a pas plus de parallèle possible entre don Ricardo et Brugère, qu'entre M. Carnot et Charles-Quint.

Un mécontent plus moderne appelle l'opérette à la rescousse, et se livre à une analyse rageuse de la *Grande duchesse de Gérolstein*. Il évoque le souvenir joyeux de Fritz, ce soldat qui devient capitaine, colonel, général en chef en trois œillades. C'est une réminiscence malheureuse; pour cette fois encore, le général Brugère ne doit pas se sentir atteint. Le Fritz dont il est question dans l'œuvre joyeuse de Meilhac, Halévy et Offenbach part en guerre et bat l'ennemi à plates coutures; et je ne crois pas qu'un fait semblable ait pu être relevé contre le secrétaire de la présidence.

On peut être un excellent serviteur sans avoir gagné la bataille d'Austerlitz ; et, en somme, la *campagne de neuf années menée à l'Elysée par M. Brugère* ne fut exempte ni de fatigues, ni de périls. Je ne fais aucune allusion aux régicides de famille, aux attentats heureusement fantaisistes commis par des gens qui ne sont pas évidemment des enfants de la balle, va qu'ils se bornent, ce dont nous les félicitons grandement, à brûler des amorces en des revolvers ankylosés. Mais il y a les chasses ; à ce propos, il me semble que le général Brugère fut, il y a quelque temps, victime d'un accident regrettable. Il reçut, je crois, dans une partie du corps indispensable aux personnes appelées à monter à cheval, une charge de plomb destinée à un chevreuil.

La blessure fut grave ; on lui attribua une origine auguste. Sans insister sur ce point aussi douloureux qu'historique, je me permettrai de faire remarquer, en songeant à la récente promotion, que la lance d'Achille sait merveilleusement guérir les plaies qu'elle fait. Les nécessités de l'allégorie m'ordonnent de transformer le fusil en lance ; l'armurerie me pardonnera l'anachronisme.

Abandonnons l'anecdote pour le raisonnement ; d'illustres exemples prouvent que les généraux promus de confiance, parvenus jeune au commandement supérieur, ne sont pas les plus mauvais manœuvrires sur le terrain. Bonaparte fut nommé général en chef de l'armée d'Italie à l'âge de vingt six ans. La faveur ne fut pas probablement étrangère à cet avancement le jeune Corse avait pris Toulon et Saint-Roch, mais il avait aussi pris femme.

Lorsqu'il prit le commandement de ses troupes à Nice, en 1796, les autres généraux illustrés par la victoire, grands et gros, empanachés, généralement quadragénaires, l'accueillirent avec des airs capables et des mines ironiques. Il leur démontra bientôt à Montenotte, à Lodi, à Arcole, à Rivoli, les vanités du tableau d'avancement et l'inutilité des cheveux gris en matière de stratégie et de tactique.

Rien n'empêche le général Brugère d'imiter celui dont nous venons de citer le nom encore connu. C'est la grâce que je lui souhaite de grand cœur. N'a-t-il pas reçu l'investiture ? Si Carnot grand-père fut l'organisateur de la victoire et créa quatorze armées, Carnot petit-fils peut bien deviner ou créer un grand général.

Jacques CURIEUX.

COMMERCE DE LA NOUVELLE-ZELANDE
EN 1889

M. de Lostalot, vice-consul de France à Wellington, constate que dans la Nouvelle-Zélande une amélioration générale des affaires s'est produite, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

	1888	1889
	Liv. sterl.	Liv. sterl.
Importations	5.941.900	6.297.097
Exportations	7.767.325	9.339.265

soit une différence de 355,197 livres sterling dans les importations et de 1,571,940 dans les exportations en faveur de l'année 1889 (la livre sterling valant 25 fr. 45 dans ces parages.)

Les trois villes principales de Wellington, Lyttelton (Christchurch) et Dunnedin ont vu leurs importations augmenter, tandis qu'Auckland n'arrivait pas à atteindre en 1889 le chiffre qu'il avait réalisé en 1888.

En ce qui concerne les exportations, Wellington Aukland et Dunnedin ont également progressé, tandis que Lyttelton perdait de ce chef un peu plus d'un million de livres sterling.

Les habitants de la Nouvelle-Zélande viennent de célébrer par de grandes réjouissances publiques, le cinquantenaire de la prise de possession du pays. A cette occasion, voici sans commentaires une statistique intéressante et instructive sur les progrès de la colonie pendant ce demi-siècle.

	1840	1890
Exportations (liv. sterl.)	10.836	9.339.265
Importations (id.)	85.062	6.297.097
Viande gelée exportée (livres)	»	71.787.184
Laine produite (livres)	»	95.618.507
Agriculture (prod.) liv. ster.)	»	883.419
Industrie (produits) (id.)	»	7.436.649
Mines d'or (prod.exp.) (id.)	»	914.399
Charbon de terre (tonne)	»	613.859
Phormium tenax (id.)	»	12.239
Navires entrés (tonneaux)	21.155	526.435
Navires sortis (id.)	17.413	331.478
Lignes de chem. de fer (milles)	»	1.857
Lignes télégraphiques (id,)	»	49.992
Moutons (tête)	1889	15.468.860
Bœufs (id.)	510	853.358
Chevaux (id,)	»	137.382
Population habitant	2050	620.545
Revenus publics (liv, ster.)	926	4.109.815

Il y a en outre en 1898 :

Surface de terre ensemencée	3.337.423 acres (1)
Surface ensemencée après labour	4.911.888
Surface couverte de récoltes	1.248.109
Surface en jachères	142.747

LES DRAMES DE LA MISÈRE

« Quand on ramasse un mort de faim » dans les rues de Paris, on dit ; « C'est » sa faute ! » On se croit sauvé avec cela. » C'est peut-être de sa faute, en effet, mais » c'est certainement de la vôtre. Nous » sommes tous responsables des désespé- » rés car il n'y en aurait pas si nous fai- » sions notre devoir. »

M. Jules Simon écrivait cette phrase précisément dans le dernier numéro de la *Revue de Famille*.

Or, le 13 juillet, un père et une mère se suicidaient, à Paris, en imposant la mort à leurs six enfants. Ils étaient à bout de ressources; ils ne voyaient autour d'eux aucune issue. Le pain manquait et l'on allait être mis dans la rue par le propriétaire, qu'on ne pouvait payer.

M. Jules Simon dit : « C'est la faute à la société. » On se demande, en effet, à quoi sont employés les quarante millions qui constituent le budget annuel de l'assistance publique à Paris. Comment cette misère a-t-elle pu ne pas se rencontrer avec la charité officielle ; avec la bonté de cœur des braves gens ; même avec cette charité apparente qui fait que l'on sort de sa poche quelques sous pour se débarrasser de l'importunité d'un mendiant ?

Peut-être les Hayem étaient-ils trop fiers pour solliciter des secours; peut-être ont-ils seulement fait des demandes aux *fonctionnaires chargés* de distribuer les quarante millions que le pays verse chaque année ; mais les fonctionnaires se préparaient à la fête du 14 Juillet ; mais peut-être Hayem avait-il oublié quelque pièce dans le dossier de l'assistance publique.

Si l'on se plaçait au point de vue élevé de la morale stricte, on serait porté, sans ménager la pitié à ces malheureux, à leur reprocher d'avoir manqué de courage, *et d'avoir, en somme*, *commis* un sextuple infanticide. Rien ne dit qu'un peu plus de persévérance dans l'effort ou dans la sollicitation ne leur aurait pas donné les moyens d'élever ces enfants qui avaient le droit à la vie et pour lesquels, en dépit de tout, on pouvait espérer un bien-être futur.

Par une sorte de miracle, la mère survit seule à cette épouvantable tragédie, comme si Dieu, la jugeant trop coupable dans sa désespérance, l'avait condamnée à la vie ; à la vie avec le souvenir comme châtiment. Mais ces considérations sont écartées par l'immense pitié qui envahit le cœur au spectacle d'une telle souffrance si tragiquement dévoilée.

Hier encore, deux dames, la mère et la fille, propriétaires d'un café-restaurant, se sont suicidées « dans l'impossibilité, dit le fait divers, de payer leur terme ». Il faut remarquer avec quelle facilité, en cette fin de siècle, on se débarrasse de la vie dès qu'elle pèse un peu trop lourd.

Jadis, on avait des principes de morale religieuse qui portaient les malheureux à plus de résignation et les autres à plus de charité, ou tout au moins à une charité plus éclairée — ce qui est la même chose.

Mais aujourd'hui !...

(1) Il faut 2 acres 1/2 environ pour constituer un de nos hectares.

Un interview de M. de Bismarck

Londres, 20 juillet. — On lit dans la *Continental Press Association :*

« Le rédacteur en chef des *Nouvelles*, de Dresde, le docteur Reichardt, a bien voulu nous communiquer la substance de l'interview qu'il vient d'avoir avec le prince de Bismarck et qui paraîtra demain dans le journal qu'il dirige.

» Voici ce qu'a déclaré le prince de Bismarck :

» — *Je considère que le plus grand danger de la* politique de notre temps est le danger socialiste ; je le considère plus grand que celui qui pourrait nous menacer de France ou d'ailleurs.

» Pour combattre ce danger, il n'y a que deux moyens : *concéder toute prétention aux démocrates* socialistes ou accepter sans broncher, la lutte avec eux.

» L'empereur s'est décidé pour la paix, j'aurais voulu la lutte. Voilà la cause de ma retraite.

» La législation pour la protection de l'ouvrier ne produira rien et me parait être une grande erreur.

» Je suis un adversaire décidé de toutes les mesures coercitives qui ne font que restreindre la liberté de l'ouvrier.

» J'ai eu l'intention d'élargir la loi contre les socialistes en remplaçant l'expulsion par l'exil, mais tous les ministères se sont opposés à mes vues sur ce point.

» La question socialiste n'est, en somme, qu'une question militaire, et quand le mal sera arrivé à maturité, on emploiera la force armée pour le supprimer ; mais nous aurons alors à la place de l'état de siège la guerre civile. »

LA SITUATION EN BULGARIE

Paris, 20 juillet. — On annonce qu'une insurrection a éclaté à Sofia.

La troupe a fait usage de ses armes; il y a trente morts.

Beaucoup de soldats et de bourgeois se sont réfugiés en Serbie.

Le prince Ferdinand a acheté, à Vienne, trois carrosses de gala, ce qui fait supposer que son intention est de proclamer l'indépendance de la Bulgarie et de procéder à son couronnement.

On mande de Vienne au *Figaro* que dans les conversations qu'il a eues avec plusieurs archiducs, le duc Ernest de Saxe-Cobourg a fait connaitre l'intention bien arrêtée du prince Ferdinand de retourner en Bulgarie. Si le prince abdique, ce sera dans sa capitale.

Le duc de Saxe-Cobourg confirme que la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie dépendra de la réponse que fera la Porte aux sommations de M. Stambouloff.

Le même journal reçoit la dépêche suivante :

« A l'instigation de M. Stambouloff, des comités se forment dans toute la Bulgarie pour proclamer l'indépendance du pays.

» De graves événements sont à prévoir.

» En quittant Vienne, le ministre de la guerre, le colonel Moutkourow, est allé rejoindre le prince Ferdinand pour l'engager à hater son retour.

» On fait de grands préparatifs militaires ; des troupes sont concentrées sur la frontière turque pour le cas où la Porte tenterait de s'opposer à un décret supprimant la suzeraineté du sultan.»

Sofia, 20 juillet. — Un officier bulgare, Atanassor, qui avaient été impliqué un moment dans le procès Panitza et qui, pour ce fait, avait été placé dans la réserve, a été arrêté par les autorités turques au moment où il rentrait à Raslug, en Macédoine, où il est né. On l'accuse d'avoir tenté de soulever les populations bulgares de la Mécédoine

CARNOT N'Y EST POUR RIEN

(*Un salon à l'Elysée. M. Carnot lit un journal. Entre M. de Freycinet.*)

M. CARNOT. — Bonjour, mon cher monsieur de Freycinet,

M, DE FREYCINET. — Sire !...

M. CARNOT. — Dites donc, quel est ce Brugère dont je vois la promotion dans mon journal ?

M. DE FREYCINET. — C'est M. Brugère, votre secrétaire.

M. CARNOT. — Ce n'est pas possible... Comment, sans me prévenir, sans me consulter ?

M. DE FREYCINET. — Nous voulions vous faire une petite surprise.

M. CARNOT. — Eh bien ! vous avez réussi... Je ne m'en suis pas douté un instant.

M. DE FREYCINET. — Tout le monde a été très discret... Ça s'est mijoté entre nous, pendant que vous mettiez votre habit noir.

M. CARNOT. — C'est très curieux, très curieux. Quel sournois que ce Brugère ! je l'ai vu tous les jours, à chaque minute, en uniforme, sans uniforme, il ne s'est pas trahi un seul instant.

M. DE FREYCINET. — Lui-même est resté longtemps avant de savoir ce qui se préparait. Je crois qu'il n'a été instruit que par l'*Officiel*.

M. CARNOT. — Alors, c'est vous qui avez tout fait ?

M. DE FREYCINET. — Pas même ; ça s'est fait dans les bureaux. Moi-même, je n'ai rien su que la veille au soir, quand on m'a apporté les épreuves de l'*Officiel*.

M. CARNOT. — Pourtant vous avez signé le décret.

M. DE FREYCINET. — Comme vous l'avez signé vous-même. Je n'ai même signé qu'après vous.

M. CARNOT. — Oh ! moi, je signe sans regarder... Je ne veux pas avoir l'air de prendre de responsabilité. Alors je range tous les papiers en tas, et je signe sans lire.

M. DE FREYCINET. — Moi de même. Je me dis : puisque le Président a signé, c'est que je peux signer aussi, et alors je mets mon paraphe sous le vôtre.

M. CARNOT. — Ce qui fait que nous n'avons rien su de cette promotion Brugère.

M. DE FREYCINET. — Ni lui, ni vous, ni moi ! (*Entre un huissier.*).

L'HUISSIER. — M. Quesnay de Beaurepaire, commandeur de la Légion d'honneur.

M. CARNOT. — Hein ! commandeur... Encore une nouvelle qui m'étourdit. Depuis quand, commandeur ?

M. DE FREYCINET. — Avez-vous signé un ordre ?

M. CARNOT. — Pas plus que pour Brugère.

M. DE FREYCINET. — Il y a là-dessous quelque supercherie... Voyez-vous, les typographes sont des gens malicieux... Je ne serais pas surpris si tout cela était l'œuvre de quelque prote fantaisiste et mystificateur.

ALBERT MILLAUD.

NOUVELLES DU JOUR

L'anniversaire de la naissance du prince Victor

Paris, 20 juillet. — Une réunion a été tenue, cette après-midi, par les comités impérialistes de la Seine, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince Victor.

M. Porriquet présidait en l'absence, vivement commentée, du général du Barrail.

On a lu une lettre du baron Haussmann s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, les circonstances lui ayant paru opportunes pour venir exposer à une assemblée composée d'impérialistes les idées et les conceptions politiques de Napoléon III à la fin de son règne.

M. Porriquet a donné ensuite connaissance d'un télégramme qu'il venait de recevoir du prince Victor et qui a été accueilli par de vifs applaudissements.

Un assistant ayant crié : Vive la République, a été expulsé et frappé.

Le mystère de Billancourt. — Mort tragique d'un ancien magistrat

Paris, 20 juillet. — Depuis cinq ans, un ancien magistrat, M. de B..., s'était retiré à Billancourt, après avoir perdu sa femme.

Il habitait une charmante propriété au lieu dit le « Hameau Fleuri. »

Dans la soirée, un passant aperçut étendu devant la villa le cadavre d'un chien qu'il reconnut être celui de Fox, le chien favori de M. de B...

Mis en éveil par cet incident, il frappa à la porte. Inquiet du silence qui régnait, il courut prévenir le commissaire de police.

Celui-ci pénétra dans la propriété. Il ne tarda pas à découvrir M. de B... étendu sur le sol, tout sanglant. Il avait reçu cinq coups de couteau dans la poitrine. Il tenait encore un revolver dans sa main crispée.

Non loin de lui, sa chienne Diane gisait, le cou presque détaché du tronc, criblée d'horribles blessures.

La police est sur pied. On ne sait à quoi attribuer la tragédie qui a terrifié Billancourt.

Plusieurs pistes sont suivies. L'opinion générale est que l'on se trouve en présence d'une vengeance particulière.

Détail qui a son importance, rien n'a été soustrait dans la maison, bien qu'il y eût à portée de la main de l'argent et des objets précieux.

Un horrible suicide à Marseille

Marseille, 20 juillet. — Le contre-maitre de la savonnerie Maurin et Duprés, de notre ville, le nommé Marius Fouque, s'est suicidé, hier soir, d'une façon horrible. Le malheureux, pour n'être pas détourné de son projet, envoya en course son fils qui est employé à la même usine.

Quand le jeune homme revint, il aperçut sur une cuve le gilet de son père. Cette circonstance lui parut étrange et il demanda, non sans inquiétude, aux ouvriers s'ils n'avaient pas vu son père.

Ceux-ci firent des recherches et, peu d'instants après, ils constataient que quelques poignées de cheveux et des os émargeaient de la cuve. Ils en retiraient enfin des débris informes. Fouque s'était précipité dans le récipient au moment où son contenu était en ébullition.

BOURSE DE PARIS
du lundi 21 juillet
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
92 575	3 0/0	92 525	92 50	
107 675	4 1/2 0/0 1883	107 10	107 10	
93 55	Italien 5 0/0	93 00	95 725	
18 20	Turc 4 0/0	17 ..	..	
487 ..	Egypte 6 0/0	487 56	487 .	
75 11/32	Extérieure 4 0/0	75 5/16	75 3/8	
88 3/4	Hongrois 4 0/0	88 1/4	88 3/4	
61 3/8	Portugais 3 0/0	61 5/16	61 5/16	
.. ./	Consolidés anglais	96 7/16	96 7/16	
96 3/8	Russe 1880	97 1/8	96 7/16	
97 1/8	Russe 1889	. / .	.. ./..	
97 1/8	Russe 1890	97 3/32	97 1/8	
	Sociétés de crédit			
4140 ..	Banque de France	4150 ..	4135 .	
513 75	Banque d'Escompte	512 50	512 50	
815 .	Banque de Paris	815 .	819 ..	
1243 75	Crédit Foncier	1245 ..	1247 50	
430 .	Crédit Mobilier	428 75	.. ..	
753 75	Crédit Lyonnais	757 50	757 50	
579 375	Banque Ottomane	577 00	577 50	
	Chemins de fer			
1822 50	Nord	1815 ..	1825 ..	
1428 75	Paris-Lyon-Méditer.	1426 25	1450 ..	
.. ..	Orléans	.... ..	.... .	
526 25	Autrichiens	525 ..	525 ..	
303 75	Lombards	302 50	302 50	
346 25	Nord Espagne	348 75	350 .	
308 75	Saragosse	320 ..	320 .	
	Valeurs diverses			
1396 .	Gaz Parisien	1397 50	1390 .	
55 ..	Métaux	57 50	57 50	
42 50	Panama	43 75	43 75	
2333 50	Suez	2325 ..	2326 25	
	Mines			
575 ..	Rio-Tinto	573 75	574	
145 ..	Tharsis	140 25	148 75	
... ..	de Beers	... ..	... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 21 juillet 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
92 30 ./.	3 0/0	92 10 ./.
94 80 ./.	3 0/0 amortissable	94 60 ./.
107 05 ./.	4 1/2 0/0 1883	107 10 ./.

BOURSE DE LILLE
du lundi 21 juillet
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCED.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	104 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	128 ..
Lille 1868, remboursable à 100 fr	... ..	105 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	513 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	410 ..
Lille 1887	395 ..	395 ..
Armentières 1886	... ..	496 50
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	45 50
Tourcoing 1878	... ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	108 50
Département du Nord	... ..	106 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	.... .	570 ..
» » (act. nouv.	.... ..	1135 ..
Caisse de Roubaix (Decroix, Verley et Cie)	... .	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	... ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... ..	275 ..
Caisse Platel et Cie	... .	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... ..	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	410 ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. . ..	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	525 ..
Le Nord, assur., act. 1 000 fr., 250 payés	.... ..	1975 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	... .	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	... ..	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	... ..	512 ..
Delgutte et Cie	... ..	530 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	.... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3600 ..
Denain et Anzin	... ..	340 ..
Obligations Nord	... ..	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	... ..	515 ..
Chemins de fer économiques du Nord	... .	488 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	....	16200 ..
Anzin 100e de denier	4975	4990 ..
Béthune 1881	517	517 ..
Béthune 1877	....	418 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	....	13000 ..
Bully-Grenay le 6e	....	2670 ..
Carvin	1700	1610 ..
Courrières	....	46500 ..
Campagnac	....	240 ..
Crespin	....	240 ..
Douchy	....	4505 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.)	....	225 ..
Dourges	....	11750 ..
Escarpelle (Nord)	....	3560 ..
Epinac	....	400 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	900 ..
Lens	....	27000 ..
Liévin	....	9900 ..
Ostricourt	....	750 ..
Meurchin	4305	4800 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	26500 ..
Drocourt	....	2305 ..
Sincey-le-Rouvray	....	2 50
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	170 ..
Vicoigne et Nœux	22000	21200 ..

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Le musée Saint-Saëns

Dieppe, 19 juillet. — M. Camille Saint-Saëns est venu à Dieppe vendredi soir présider une cérémonie fort intéressante et de caractère privé.

L'illustre maestro, toujours modeste, avait exigé un cérémonial très simple; la presse n'était même pas invitée.

Il s'agissait de la remise officielle entre les mains du conseil municipal de la ville de Dieppe d'un legs important consenti par lui, en faveur d'une ville qu'il aime, a-t-il dit, « plus que tout au monde ».

La ville a accepté et le « Musée Saint-Saëns » est aujourd'hui installé au premier du grand salon des Bains-Chouds.

Saint-Saëns a abandonné son très riche mobilier personnel de l'époque Louis XV, des pendules d'une grande rareté, des objets d'orfèvrerie, des bijoux, nombre de tableaux, aquarelles, dessins signés des premiers maitres, sa bibliothèque et surtout une collection d'autographes de valeur inestimable.

Dans cette collection se trouvent des lettres de Voltaire, de Liszt, le manuscrit de la marche de « Faust », le manuscrit d'une « Marche » de Mozart, etc. On estime le tout à plus de 100,000 francs.

En répondant au maire, Saint-Saëns a promis de perpétuer son nom par d'autres legs.

L'intervention de M. Carnot

On lit dans l'*Autorité* :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que M. Carnot, qui a fait démentir par l'*Agence Havas* son intervention dans les decrets relatifs à MM. Brugère et Beaurepaire, a appuyé, de son autorité personnelle et d'un mot écrit de sa main, la distinction accordée à M, de Beaurepaire.

» C'est dans la journée de mardi que M. Carnot a fait une démarche spéciale en faveur de son protégé.

» Nier son intervention est donc un mensonge et une habileté peu courageuse. »

Bismark et les socialistes

Berlin, 21 juillet. — Les « Nouvelles de Dresde » publient aujourd'hui le récit de l'entrevue d'un des rédacteurs de ce journal avec le prince de Bismarck.

On a parlé principalement de la question socialiste, Le prince croit que le socialisme est encore plus dangereux que la France et qu'il y a deux moyens d'enrayer le mal : céder aux demandes des socialistes ou y couper court brusquement.

« L'empereur qui est plus humain que moi, ajoute l'ex-chancelier, a voulu la paix et moi la guerre.

» Ce fut un des motifs de ma démission, car je méprise les lois socialistes, et j'aime les lois anti-socialistes que j'ai voulu rendre plus sévères.

» Il faut que les socialistes sient exilés, et s'ils s'enhardissent après le 1er octobre, la question socialiste deviendra une question militaire, et il faudra mettre l'Allemagne sur le pied de guerre. »

D'ailleurs M. de Bismarck a déclaré que tout en n'étant pas l'ennemi de l'empereur il continuerait à se défendre, parce qu'il ne voulait pas être jugé faussement par la postérité.

Les correspondants français à Rome

Rome, 21 juillet. — Par ordre de M. Crispi, l'entrée des bureaux de la Consulta est désormais interdite aux journalistes français.

Il est à peine besoin de dire que cette exclusion ne s'étent pas aux correspondants des journaux allemands.

Un krach de deux millions en Italie. — Un gros effet protesté

Rome, 21 juillet. — La Banque nationale vient de faire protester une lettre de change de 2 millions souscrite par le prince Maffeo Sciarra.

Le prince Sciarra, avant 1870, était un des plus grands seigneurs de l'Italie. Il s'est ruiné d'une part dans des spéculations malheureuses; d'autre part, par l'entretien de son journal la *Tribuna*, qui lui coûte 60,000 francs par an.

Tout dernièrement, il avait cherché à vendre la *Tribuna* à M. Sonzogno. Après quelques pourparlers, celui-ci se retira, ayant appris que la page d'annonces était louée pour six ans à la Banque romaine. Cette Banque avait payé cette location 300.000 fr., et cette somme était déjà dépensée.

On parle de l'arrestation probable du prince Sciarra.

L'influenza revient. — Son apparition en Allemagne

Stuttgard, 21 juillet. — L'influenza vient de faire une nouvelle apparition dans le Wurtemberg. Le village d'Obendorf, siège de fabrication du fusil Mauser, est surtout frappé; 70 armuriers sont alités, mais jusqu'ici aucun décès n'est survenu.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 21 juillet 1890

Présidence de M. FLOQUET président

La séance est ouverte à deux heures.

M. Charles Dupuy a la parole pour adresser une question à M. le Ministre des affaires étrangères, relative au nouveau régime douanier que les Etats-Unis *se préparent à appliquer aux importations* d'Europe.

M. Dupuy. — La nouvelle législation qui va entrer en vigueur a été votée à la suite de deux bills présentés par le major Mac-Kinley.

Depuis que ces bills ont été connus je me suis adressé au ministre des affaires étrangères, qui a promis de faire tous ses efforts pour en atténuer la portée.

Je demande à M. le ministre quel a été le résultat de ses négociations.

Le major Mac Kinley a présenté deux bills ; l'un a trait au tarif à appliquer aux produits européens; sur ce point, il n'y a rien à dire, chaque nation ayant le droit de fixer des droits à sa guise.

Mais le second bill détermine un nouveau mode de procédure pour les évaluations en douane, et fixe les pénalités à encourir pour les infractions commises. Et dans ce bill, au lieu de présumer la bonne foi, les Américains présument la mauvaise foi.

Qu'a fait le gouvernement ?

Ne pourra-t-il au moins obtenir un ajournement de ce bill, de façon à permettre aux affaires en cours de se liquider suivant l'ancien système ?

Le gouvernement a-t-il engagé des négociations pour obtenir que le bill Mac-Kinley soit modifié ?

Si ces négociations n'ont pas abouti, a-t-il essayé au moins d'en obtenir l'ajournement ?

Enfin, le gouvernement a-t-il adressé des instructions à ses agents ? (Très bien ! très bien !)

M. Ribot. — Les bills Mac-Kinley ont préoccupé toutes les nations d'Europe, car ils gênent singulièrement le commerce d'exportation.

Ils contiennent des pénalités excessives, enfin ils substituent aux commissions d'experts un tribunal *composé de neuf personnes qui ne sont* pas des négociants et devant lequel l'exportation n'est pas représentée.

Les Chambres de commerce de France ont adressé leurs doléances au ministre des affaires étrangères. Dès qu'il a connu ces doléances, le ministre des affaires étrangères a fait interroger les divers Cabinets d'Europe pour voir quelles mesures on pourrait prendre, et a trouvé partout une extrême froideur à s'engager dans cette question.

On a craint que des démarches de ce genre n'aboutissent à un résultat contraire à celui qu'on désire, ou tout au moins différent.

La France a fait par la voie amicale tout ce qui lui a été possible.

On assure que ce bill sera appliqué avec un grand esprit de bienveillance. Un haut fonctionnaire des Etats-Unis est arrivé à Paris, pour présider la réunion des cinq conseils généraux chargés d'examiner le moyen d'appliquer ce bill d'une manière uniforme aux nations d'Europe.

Le but des Etats-Unis est de se protéger contre les produits d'Europe, c'est évident. Le gouvernement français a fait tout ce qu'il devait faire, j'en ai la conscience nette.

M. Dupuy. — La Commission française des douanes sait dès à présent ce qui lui reste à faire.

L'incident est clos.

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES

ROUBAIX

L'accident de la Gare. — Lundi, le parquet de Lille, représenté par M. Welter, procureur de la République, et de Brix, juge d'instruction, descendait à Roubaix.

Après s'être entretenus assez longtemps avec l'inspecteur du chemin de fer du Nord qui a ouvert l'information et M. le chef de gare de Roubaix, les magistrats se sont transportés sur le lieu où s'est produit l'accident.

MM. Welter et de Brix sont allés rendre visite aux deux victimes qui sont actuellement à l'Hôtel-Dieu.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Douai, 21 juillet. — Voici les arrêts qui viennent d'être rendus dans les affaires du Conditionnement.

La cour décide, quant à la cessation des paiements, que la date du 25 février est désormais irrévocable et insusceptible d'être reportée au 22.

En conséquence, les vendeurs revendiquant des laines, perdent leurs proces. Les revendications ont été faites, sans droit et prématurément le 24.

Les motifs des arrêts déclarent cependant que le conditionnement ne peut être considéré comme un magasin de l'acheteur.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

21 juillet.

ROUBAIX-TOURCOING. — Marché calme à cours stationnaires.

On a enregistré 55,000 kil. comme suit :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing : Buenos-Ayres type 1, sur septembre, 5,000 kil. à 5,90; sur octobre, 5,000 à 5,85.

Sur novembre 5,000 kil. à 5.87 1/2 ; sur décembre 5,000 kil. à 5.85, 10,000 à 5.80 ; ensemble 30.000 kil.

Caisse de Liquidation de Tourcoing : Type BF, sur septembre 5,000 k. 5,75; sur octobre 5,000 à 5,75; sur décembre 5,000 à 5,62 1/2, sur mars 10,000 à 5,55; ensemble 25,000 kil.

Cotons. — New-Orléans, 1 filière sur octobre à 72 1/8.

LEIPZIG. — Les cours n'ont pas varié, mais la tendance est faible. Ventes : 65,000 k,

ANVERS. — Il n'y a pas de bourse aujourd'hui.